

UNCLASSIFIED



Public Inquiry into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : l'honorable Dominic LeBlanc*

Le ministre Dominic LeBlanc a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues en février et mars 2024. Cet addendum contient des informations fournies par les témoins qui sont pertinentes pour la partie 2 des travaux de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas atteinte aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

1.1 Circulation du renseignement relatif à Michael Chong

- [1] [Plus tôt au cours de son interrogatoire, le ministre LeBlanc a expliqué qu'à titre de ministre des Institutions démocratiques, il ne recevait pas de renseignement détaillé. Il recevait plutôt du renseignement de nature générale sur le portrait des menaces en constante évolution et sur les mesures qui seraient appropriées pour détecter et contrer ces menaces. Le ministre LeBlanc a confirmé qu'on ne l'avait pas informé d'incidents en particulier ou d'allégations d'ingérence étrangère pendant les élections de 2019 ou de 2021. Il a seulement reçu de telles informations après les fuites dans les médias à l'hiver et au printemps 2023.]
- [2] En réponse à une question des avocats de la Commission qui lui ont demandé s'il avait reçu du renseignement relatif à la prise pour cible de Michael Chong par la RPC, le ministre LeBlanc a témoigné qu'il n'était pas au courant de quelconque

* Traduction.

UNCLASSIFIED

renseignement relatif à M. Chong avant que les allégations ne se retrouvent publiées dans les médias.

- [3] Lorsqu'il a été interrogé sur les notes manuscrites d'un responsable du cabinet du premier ministre en lien avec une question posée lors d'une rencontre à laquelle il a participé et qui portait sur des allégations d'ingérence étrangère par la RPC à la suite des fuites dans les médias, le ministre LeBlanc a dit se rappeler avoir posé une question sur le type de « recherche » qui aurait été effectuée sur M. Chong, car c'est ce terme qu'avait employé un des responsables du SCRS lors de la présentation. Le ministre LeBlanc a ajouté que ce terme peut revêtir de multiples significations et qu'il voulait savoir s'il s'agissait d'un euphémisme pour décrire une activité clandestine quelconque ou s'il faisait référence, par exemple, à une personne qui utilise Google pour effectuer des recherches générales. Il a rappelé que l'explication fournie par le SCRS ne correspondait pas à la teneur du débat public sur les menaces pesant sur M. Chong et qu'il y avait une différence entre sa compréhension du concept de « recherche » et ce que M. Chong et d'autres avaient dénoncé publiquement comme étant des menaces.